

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL

Siège sociale 5033, Menzel Hayet Monastir

Appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration pour les exercices 2026-2027 et 2028

1. Objet:

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 ainsi que de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société moderne de céramique « SOTEMAIL » lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants pour un mandat de 3 années (2026, 2027 et 2028). La société « SOTEMAIL » informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir aux postes d'administrateurs indépendants seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2025.

2. Critères d'éligibilité :

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire de la société SOTEMAIL et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions et aux spécificités de l'activité de la Société SOTEMAIL, et satisfaire les conditions ci-après :

- Être obligatoirement une personne physique jouissant de ses droits civils.
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales.
 - (i) Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - (ii) Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - (iii) Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce
 - vi) Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Ne pas avoir à la date de dépôt de sa candidature aucun intérêt direct ou indirect avec la société SOTEMAIL, l'un de ses actionnaires ou ses Administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société SOTEMAIL,
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe SOTEMAIL.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société SOTEMAIL détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société SOTEMAIL, désigné en tant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de la société SOTEMAIL.
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe SOTEMAIL.
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou banquier de la société SOTEMAIL.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de la société SOTEMAIL ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.

- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société SOTEMAIL ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Critères d'expérience :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de la finance et un savoir-faire et des connaissances approfondies en matière de développement et de stratégie des entreprises notamment à l'international.
- Se prévaloir d'une expertise en matière de contrôle de gestion ainsi que des aptitudes dans la bonne lecture et de l'analyse des états financiers et du suivi des risques encourus par les entreprises industrielles.

4. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'administration de la société SOTEMAIL, les motifs de sa candidature ainsi que son profil.
- Une fiche de candidature selon le modèle en Annexe 1 au présent appel à candidature.
- Le curriculum vitae du candidat
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale
- Une déclaration sur l'honneur signée, selon le modèle en Annexe 2 au présent appel à candidature attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier ainsi que le présent appel à candidature
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

5. Date limite de dépôt de candidatures :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société SOTEMAIL et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour les postes d'Administrateurs indépendants au Conseil d'administration de la société SOTEMAIL» Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception à SOTEMAIL, **5033, Menzel Hayet Monastir** (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée en mains propres par porteur contre décharge au bureau d'ordre au Siège de la société SOTEMAIL sis à **5033 ,Menzel Hayet , Monastir** ,au plus tard le 23 janvier 2026 à 14 heures, date limite de réception des candidatures. Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

6. Choix des membres indépendants du Conseil d'administration :

Le candidat sera choisi après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature. Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêté par le Comité des nominations créé à cet effet au sein de la société SOTEMAIL et ce, en vertu d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'administration. Les candidats sélectionnés sont arrêtés par ordre de mérite et la liste des candidats sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les candidats retenus seront informés de leur sélection, vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire. Lesdits membres indépendants seront soumis l'approbation définitive lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2025.

Annexe1

FICHEDECANDIDATURE

Nom et Prénom :

N°CIN :

Adresse:

Téléphone : Fixe **GSM :**

E-mail :

Profession/Activité :

Formation académique du candidat :

.....

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

.....

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administrations :

.....

Signature légalisée

Annexe2

DECLARATION SUR l'HONNEUR

Je soussigné :

Nom Prénom.....

N°CIN:

Adresse:.....

Candidat à l'élection au poste d'un membre indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société SOTEMAIL., déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la société SOTEMAIL.
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée